



# INFOMAIRES

ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTÈRE ■ 1, rue Parmentier - 29200 BREST - Tél. 02 98 33 88 70 - Fax 02 98 33 88 71  
Mel : amf29@wanadoo.fr - Site : www.amf29.asso.fr - En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

## Rétrospective

L'Agenda de l'association depuis le 5 décembre 2013 :

### Décembre

**Le 9**, comité de pilotage du service Formation des élus locaux, mis en place par l'AMF 29, l'UBO, le CDG 29 et le CNFPT - Brest

**Le 10**, réunion sur le dossier ingénierie publique entre la 1<sup>ère</sup> vice-présidente du CG 29 et le Président de l'AMF 29, accompagné de Monsieur Dominique CAP, 1<sup>er</sup> vice-président, et de la directrice - Quimper

**Le 13**, participation du Président JONCOUR au comité de suivi de la charte départementale d'assainissement non collectif - Quimper

**Le 16**, présence de Monsieur Gérard DANIELOU, Vice-Président AMF 29, au Comité de pilotage POLMAR - Quimper

### Janvier

**Le 9**, rencontre entre le Président JONCOUR, accompagné du 1<sup>er</sup> Vice-Président et de la directrice, avec Monseigneur LE VERT - Évêché de Quimper

**Le 15**, participation du Président de l'AMF 29 à la commission de financement de l'économie à la préfecture du Finistère

**Le 17**, intervention de Monsieur Alain QUEFFELEC, Vice-Président AMF 29, à la journée des centres sociaux - Guilers

**Le 24**, présence de Monsieur Loïc GUEGANTON, Administrateur, au comité régional des fonds européens - Brest

### Février

**Le 4**, participation de la directrice à la réunion trimestrielle des Directeurs d'associations départementales de maires à Paris et au Conseil d'administration de l'ANDAM

**Le 7**, participation du Président AMF 29 au comité de pilotage SDEF «bornes de charge des véhicules électriques» - Pleyben

**Le 10**, présence du Président JONCOUR à l'installation officielle de la plateforme territoriale d'appui aux mutations économiques, mise en place dans le cadre du Pacte d'Avenir pour la Bretagne

**Le 10**, participation de Madame GODEBERT, Trésorière AMF 29 au Conseil d'administration du CAUE.

**Les 11 et 19**, participation du Président de l'AMF 29 et de la directrice, aux réunions d'informations et d'échanges sur la relation maire/président d'EPCI et DGS/secrétaire général, organisées par le CDG 29 en partenariat avec l'AMF 29 et le SNDGCT 29 - Quimper et Roscoff

**Le 13**, réunion des Trésoriers AMF 29 et de la directrice avec le cabinet comptable CRK Conseil, examen du projet de bilan 2013 - Brest

**Le 18**, présence du 1<sup>er</sup> Vice-Président AMF 29 au petit-déjeuner conférence organisé par la Banque de France, sur le thème «La crise est-elle derrière nous ?» - Brest

**Le 20**, signature en préfecture de la charte agriculture et urbanisme par l'Etat, le CG 29, la Chambre d'agriculture du Finistère et l'AMF 29.

## Le mot du Président

### Le Maire, l'homme à tout faire

A quelques encablures des élections municipales, je reprends la plume de cette rubrique pour la dernière fois de cette mandature. La double casquette «maire et président de communauté de communes» que je poserai fin mars après 37 ans d'exercice de mandats locaux, sera suivie après l'été d'un second passage de relais, cette fois au nouvel exécutif de l'AMF 29.

Je voulais vous dire une dernière fois ma gratitude pour la confiance que vous m'avez accordée, avec aujourd'hui une adhésion départementale unanime des 283 communes et 26 EPCI. Vous dire aussi, combien le mandat d'élu local, qui est le vôtre, mérite à mes yeux le respect.

#### «Mersi Bras»

Des remerciements en breton qui ne demandent pas de traduction.

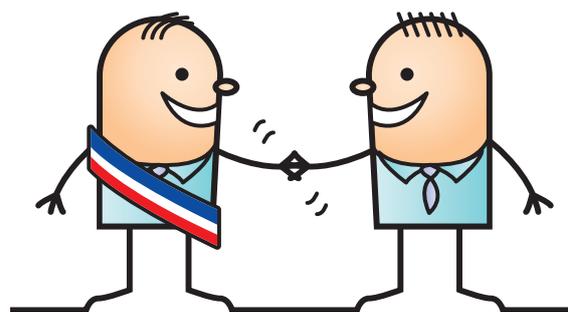
Ils s'adressent «à vous» et la liste est longue de toutes celles et ceux qui ont permis à notre réseau pluraliste de tenir le cap et de défendre avec conviction les intérêts de nos communes et communautés.

Au premier rang : les élus bien sûr, mais aussi le personnel territorial, les partenaires institutionnels, le réseau national, les entreprises proches des collectivités : vous avez ensemble aidé notre Conseil d'administration et son équipe à poursuivre la route tracée par les exécutifs précédents, rendant ainsi hommage aux présidents d'honneur de l'AMF 29, Alphonse Arzel et Louis Caradec.

Je n'aurais pas la prétention d'anticiper le rajout de mon nom sur cette liste de Présidence honorée, mais soyez assurés que ces six années auront été pour moi une fonction importante, remplie avec une grande fierté. Le mot peut paraître peu modeste mais je l'assume, et si des élus peuvent être «fiers», ce sont bien ceux des communes.

#### La commune, «valeur refuge» pour nos concitoyens

Un communiqué de l'AMF vient de nous confirmer que seuls le maire et la commune apparaissent encore comme des «valeurs refuges», à l'issue du dernier baromètre de confiance réalisé par le centre de recherches politiques Cevipof.



Cette reconnaissance me semble bien méritée. Le constat d'estime des habitants pour le maire (et son équipe) ne date pas d'hier, et même si cette confiance tend à s'éroder, il faut reconnaître que la commune demeure un rempart bien identifié par le citoyen : nous le vivons, chaque jour, dans les mairies.

Le maire est devenu, au fil des dernières mandatures, l'homme (ou la femme) à tout faire. Être ainsi plongé au cœur de la vie des habitants ne facilite pas le travail quotidien de l'élu local, à la fois défenseur de l'intérêt général, protecteur des intérêts de sa commune, garde respectueux des engagements pris. Sans oublier que ce travail d'équilibriste ne peut se faire désormais sans prendre en compte aussi les intérêts des communes voisines, et au-delà les enjeux de tout un territoire de vie.

Bien sûr, l'exercice du mandat se confirme très différent que l'on soit élu à Lanneufret (132 habitants) ou à Brest (plus de 140 000 habitants). Mais tous les maires portent la même écharpe, et au terme de cette mandature, je voulais vous dire mon admiration pour cet engagement - souvent silencieux - au service de la collectivité.

A toutes celles et ceux qui ont décidé comme moi de refermer définitivement leur agenda d'élu, je souhaite bon vent dans leur nouvelle vie. Pour les autres, qui «repartent», ainsi que pour tous les nouveaux élus, je formule ici tous mes vœux de réussite !

Bien sincèrement,  
Jean-René Joncour



ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Et l'électricité vient à vous

## Clin d'œil

## À l'invitation du Président de l'AMF : Les grands rendez-vous de l'année 2014 Dernière réunion d'échanges des «DAD» de la mandature



Photo AMF

Cette période préélectorale de communication restreinte, offre l'occasion de vous présenter une réunion trimestrielle, souvent peu connue, organisée par le réseau AMF : celle de tous les directeurs d'associations de maires de France («DAD»), soit au total 102 directions départementales avec celles de nos collègues d'Outre-mer.

Le 4 février, s'est ainsi tenu le dernier point d'actualités et de vie du réseau AMF, pour cette mandature 2008-2014.

En présence du Président PELISSARD, animée par le Directeur Général de l'AMF, ce temps de dialogue s'avère très attendu des directeurs. Dans une actualité chronophage, rares sont les moments d'échanges de vive voix entre «DAD» et les juristes ou responsables nationaux. Voici donc, tous les trois mois, l'occasion de dire, dans une grande liberté de parole, ce qui va et aussi ce qui ne va pas sur le terrain.

L'inventaire des sujets ainsi abordés pourrait relever du catalogue de manufacture par sa diversité et son ampleur, pour cette ultime réunion du mandat : les états d'avancements de grands dossiers du moment (les rythmes scolaires, la loi de finances 2014, l'accessibilité et son échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la modernisation de l'action publique et l'affirmation des métropoles...), les étapes des projets de lois très attendus (l'accès au logement et PLUi, la loi d'avenir pour l'agriculture, le statut de l'élu...), et bien sûr les remontées de terrain des AD.

Une occasion aussi de s'assurer que le rythme de travail exceptionnellement exigeant du réseau ne relève pas d'une organisation interne AD à optimiser, mais bien d'un calendrier chargé en réformes et scrutins électoraux.

Pour être tout à fait complet sur ce maillage du réseau «DAD», il reste à mentionner l'association nationale des directeurs d'associations de maires (ANDAM), l'alter ego pour les directeurs de ce que sont les «AD» (associations départementales) pour les maires : un réseau solidaire et pluraliste, d'informations, de formation et d'échanges. Avec pour objectif la coopération interdépartementale entre collègues, l'ANDAM permet surtout un travail en synergie et une mutualisation, en complémentarité des services spécialisés et actions de l'AMF.

Une expression collective des directeurs, hier utile, aujourd'hui vitale pour leur permettre de faire face à l'expertise et la démultiplication de compétences que requiert leur fonction «E-Kichen an dilennidi»... aux côtés des élus !

## Les infos en bref

### Mars :

#### Lancement du nouveau site de l'Association [www.amf29.asso.fr](http://www.amf29.asso.fr)

Reprise et complément de ce qui a assuré le succès du site AMF 29 depuis 2003 (annonces marchés publics, Formations...) en offrant aux adhérents une meilleure lisibilité et ergonomie.

### Avril - Mai :

#### Accueil des élus et ouverture du nouveau programme Formation des élus

Accueil des nouveaux conseils communaux et communautaires, présentation du réseau AMF et de l'association pluraliste finistérienne, proposition de 80 modules de Formation ouverts sur 30 thèmes différents, 12 lieux de sessions sur le Finistère.

### Juin :

#### Organisation du changement d'exécutif de l'AMF 29

Proposition par le Président sortant d'une liste d'entente pluraliste représentative de la diversité des territoires du département.

Vote par correspondance durant l'été.

Passation officielle de pouvoirs en clôture du 6<sup>e</sup> Carrefour.

### Les 2 et 3 octobre :

#### 6<sup>e</sup> Carrefour des Communes et Communautés du Finistère

Plus de 2 000 congressistes attendus au Quartz Brest pour deux jours articulés entre conférences, ateliers, espace de 85 exposants (commercialisation close), remise de Trophées, moments de rencontres entre élus et d'échanges pour tous, personnel territorial, partenaires, administrations... un événementiel attendu placé sous le signe de la cordialité.

#### Sortie du nouvel annuaire des Maires et Présidents d'EPCI du Finistère

### 25, 26, 27 novembre :

#### Congrès des Maires de France à Paris

### Décembre :

#### Assemblée générale annuelle et cérémonie de remise des diplômes aux maires honoraires



Le moment phare de l'année 2014

## Communication aux adhérents : collectage des données et nouvel annuaire 2014-2020

L'annuaire des maires et présidents d'EPCI du Finistère de la prochaine mandature sera édité par l'AMF 29.

L'agence de communication Bergame a été **accréditée** pour réaliser ce travail : tout autre démarchage auprès des communes et EPCI ne pourrait se prévaloir de l'AMF 29 et/ou du réseau AMF.

Il en va de même du **collectage des données** nécessaires au nouvel annuaire, ainsi que pour la réactualisation de l'ensemble des fichiers : les questionnaires adressés aux communes (début avril) et EPCI (début mai) le seront directement et **uniquement par lettre du Président de l'AMF 29**.

## Élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 : points importants

### 1. Le vote par procuration : formulaire de procuration en ligne

Comme l'indique la circulaire du 22 janvier 2014 relative aux modalités d'exercice du droit de vote par procuration, les procurations peuvent être désormais établies sur un formulaire cerfa accessible en ligne :

<http://www.service-public.fr/actualits/002368.html>

Si l'intérêt de la mise en ligne de ce formulaire est précisément de pouvoir le remplir à partir de son ordinateur avant de l'imprimer, garantissant ainsi sa parfaite lisibilité, rien ne s'oppose toutefois à ce qu'il soit complété de façon manuscrite. Afin de pouvoir être accepté par les autorités habilitées, il devra alors être complété de manière parfaitement lisible, sans aucune erreur ni rature. A défaut, les autorités pourront faire établir un formulaire cartonné.

Des instructions en ce sens ont été données aux commissariats et aux brigades de gendarmerie.

### 2. Les bulletins de vote et par conséquent les suffrages exprimés valent à la fois pour l'élection municipale et l'élection communautaire et ne peuvent être dissociés.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, l'élection

municipale est une élection au scrutin de liste avec des listes complètes et sans panachage possible. Il en est de même pour l'élection des conseillers communautaires.

Les dispositions de l'article L. 66 du code électoral fixant les conditions de nullité des bulletins de vote sont applicables à l'élection des conseillers municipaux des communes de 1 000 habitants et plus. Elles prévoient la nullité des bulletins de vote «portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance». De même l'article R. 66-2 précise que sont nuls les bulletins «qui comportent une mention manuscrite».

Le fait de rayer un ou plusieurs noms entre dans ces cas de nullité.

**Attention : le bulletin de vote sera considéré comme non valable pour les deux élections, quand bien même seuls des noms figurant dans une des listes (municipale ou communautaire) auraient été rayés.**

### 3. Communes de moins de 1 000 habitants :

**Un vote exprimé pour une personne qui n'a pas fait enregistrer sa candidature auprès de la préfecture ou d'une sous-préfecture, sera considéré comme non valable.**

## En direct avec le Conseil Général

### Le Conseil général du Finistère soutient l'ingénierie locale au service des communes et intercommunalités du Finistère.

Chaque année, les collectivités locales mènent de nombreux projets sur leur territoire pour aménager l'espace public, créer ou adapter des équipements ou services à leur population. Dans la conduite de ces dossiers, les élus locaux se heurtent régulièrement à la complexité croissante des procédures et à la difficulté d'identifier des interlocuteurs pour les accompagner.

Face à ce constat, le Conseil général du Finistère a réalisé une enquête avec la SAFI auprès des communes et des EPCI afin de mieux évaluer leurs besoins et attentes. Il est ainsi apparu que les collectivités locales, et notamment les plus petites, expriment un besoin d'ingénierie en phase pré-opérationnelle.

En tant que partenaire des territoires, le Conseil général a donc proposé lors de sa séance plénière des 30 et 31 janvier dernier, la création d'un Etablissement Public Administratif dédié à l'ingénierie locale ouvert aux communes et intercommunalités. Cette initiative a été accueillie très positivement par les acteurs et partenaires, dont l'AMF et l'AMR.

**Les domaines d'intervention de cette plate-forme de coordination se concentreront principalement sur l'aménagement, la voirie, les bâtiments, l'eau et l'assainissement.**



L'Assemblée générale constitutive de cet EPA se tiendra le 7 mars en présence d'une cinquantaine de communes et intercommunalités qui se sont associées en tant que membre fondateur.

L'adhésion des collectivités est un préalable pour bénéficier des services et conseils proposés et il revient à chacune d'entre elles de se prononcer par délibération sur cette adhésion.

Ainsi, en déployant une aide à l'ingénierie de qualité, réactive et au service des acteurs locaux, le Conseil général du Finistère entend aider à la concrétisation des projets d'aménagement, d'équipement ou de services des communes, au bénéfice de tous les Finistériens.

LA CAISSE DES DÉPÔTS ACCOMPAGNE LES ACTEURS PUBLICS DU FINISTÈRE

Financez facilement tous vos projets de long terme grâce aux prêts de la Caisse des Dépôts

Taux révisable : 2,25 % - La Caisse des Dépôts peut financer à 100 % jusqu'à 1 million d'euros - Entre 1 et 2 millions d'euros : 75 % - Au delà : 50 %

Contactez : André Gras – 02 23 35 55 29 – Gérard Péhé – 02 23 35 55 08 ou 06 07 94 19 46



# FORMATIONS DES ÉLUS LOCAUX 2014

Des outils pour mieux agir



T.+33(0)2 98 01 67 76  
[www.univ-brest.fr/formations-elus29](http://www.univ-brest.fr/formations-elus29)



Depuis bientôt dix mois, le service Formation des élus locaux et cadres territoriaux, porté par l'UBO, en partenariat avec l'AMF 29, le CDG 29, le CNFPT Bretagne, travaille en synergie sur le **nouveau programme de Formations 2014**.

Pour la prochaine mandature, le comité de pilotage\* s'attachera, comme il le fait depuis 2008, à répondre au mieux aux attentes des nouveaux élus, mais aussi à celles des élus reconduits dans leurs fonctions.

\* composé des responsables formation des quatre structures précitées, de maires et présidents d'EPCI, de DGS et directeurs d'EPCI, d'experts professionnels et universitaires.

## La formation, est-ce un droit pour tout élu ?

**Oui !**

«Les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions» (article L.2123-12 du CGCT).

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

Ce droit est également reconnu au profit des membres des organes délibérants des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des communautés de communes.

### A noter : le dispositif actuel va évoluer en 2014...

Afin de permettre aux élus locaux d'accomplir leur mission d'intérêt général dans de meilleures conditions, une proposition de loi visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat est en cours de discussion au jour de cette impression.

Dès que possible, toutes les communes et EPCI du Finistère recevront la plaquette UBO «droit à la formation», prenant en compte les nouvelles dispositions définitivement votées.

## Combien existe-t-il en Finistère d'organismes de Formation pour les élus ?

**Un seul !**

Si l'agrément ministériel (obligatoire) permet à tout organisme habilité d'intervenir sur tous les départements français, notre service Formation est le seul basé à la pointe Bretagne.

Cette proximité permet d'offrir un maillage complet du département, avec des lieux de formation ouverts au nord, au centre et au sud du Finistère.

**Agrément daté du 18 avril 2008. Sur cette dernière mandature, ce sont plus de 3 000 élus qui ont été formés sur 200 modules différents avec un taux de satisfaction de plus de 90 %.**

## Formations 2014 : 80 modules proposés sur 30 thèmes différents, 12 lieux de sessions sur le Finistère

Comme en 2008, rien n'est figé et selon l'actualité ou la demande des élus, de nouvelles sessions pourront être montées, mais sachez que déjà 80 modules vous seront proposés pour cette année 2014, formations d'initiation et de perfectionnement dans des domaines très variés :

Finances locales, Gestion des ressources humaines, Droit, Urbanisme, Politiques publiques (action sociale, projet éducatif local, rythmes scolaires, communes et associations...), Marchés publics, Intercommunalité, Communication... sans oublier les modules spécifiques mis en place dès le début de la mandature pour les nouveaux maires et adjoints (découverte de la municipalité et de l'environnement institutionnel...).

### Quand et comment consulter le programme Formation 2014 ?

A l'issue des derniers calages en cours au jour de cette impression, il sera communiqué par voie postale et courriel individuellement à tous les élus, via les communes et EPCI, immédiatement après les élections municipales.

L'AMF 29 le mettra en ligne dès sa sortie : [www.amf29.asso.fr](http://www.amf29.asso.fr) et vous en informera.

Vous retrouverez également sur le site de l'UBO, dédié aux élus [www.univ-brest.fr/formations-elus29](http://www.univ-brest.fr/formations-elus29), le catalogue, les fiches avec tous les contenus détaillés par module et le bulletin d'inscription.

## Votre commune/votre EPCI souhaite une Formation «à la carte» sur une thématique spécifique, est-ce possible ?

**Oui !**

Tous les thèmes proposés aux élus dans nos catalogues annuels et bien d'autres encore, dans des domaines très spécifiques, peuvent être traités en interne aux communes ou communautés grâce à la mise en place de modules «sur mesure». Ces formations permettent de répondre précisément à vos attentes grâce à un contenu, un lieu, des dates et des horaires adaptés à vos exigences et contraintes.

N'hésitez pas à vous renseigner même sur des thèmes non traités à ce jour. **L'UBO réalisera ces modules dans vos locaux.**

**Un exemple ?** Montage en interne de 45 modules pour plus de 600 élus au cours de la mandature 2008-2014, à la demande de plusieurs communautés de communes, sur des thématiques propre à leur territoire (CC Pays des Abers, CC Pays Léonard, CC Pays de Landerneau Daoulas, CC Haute Cornouaille...).



Avec SNCF, le Finistère choisit l'écomobilité.

